

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 1828

présenté par

M. Alauzet, M. Roumegas, Mme Abeille, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,  
Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-  
Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et Mme Sas

-----

**ARTICLE 13**

À l'alinéa 7, après la première occurrence du mot :

« de »,

insérer les mots :

« psychiatrie et de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La santé mentale et la psychiatrie recouvre deux réalités différentes. Il est donc important de mentionner la politique de psychiatrie au côté de la politique de santé mentale.